

849

— 2 —

COMMISSION pour l'examen de la proposition de loi de M. OURNAC et d'un certain nombre de ses collègues, tendant à laisser en l'état actuel un groupe de ruines des régions dévastées en vue d'y organiser le culte du souvenir par des caravanes scolaires. (N° 7, année 1919).

(Nommée le 4 mars 1919.)

MM.

1^{er} BUREAU : OURNAC.

Président et Rapporteur

2^e — Lucien HUBERT.

3^e — Charles CHABERT.

4^e — SAUVAN.

5^e — DELLESTABLE.

6^e — GENOUX.

7^e — Maurice SARRAUT.

Secrétaire

8^e — Maurice ORDINAIRE.

9^e — CANNAC.

124 S 1802



1
Séance du 5 Mars

Président : M. Ourneau

Secrétaire : M. Maurice Laroque

La Commission relative aux ruines de ruines dévastées, désignée comme rapporteur M. Canulle Ourneau.

Il est décidé que la Com. demandera l'audition de M. M. G. Ministres de Régions Libérées et de l'Instruction Publique.

Le Président,

C. Ourneau

Le Secrétaire,

M. Laroque

Séance du Mardi 25 Mars 1919

Audition de M. le Ministre de l'Instruction Publique

M. Ourneau, Président de la Com., ayant donné le parole à M. Laffère, Ministre de l'Instruction Publique, celui-ci déclara tout d'abord pleinement adhérer au principe de laisser en l'état actuel un groupe de ruines de la guerre qui doivent constituer comme un musée documentaire pour perpétuer les crimes de Allemands.

Il sera bon que les élèves des écoles soient conduits sur le théâtre même de la dévastation et que, si possible, ils y soient accompagnés par des maîtres qui se sont distingués aux armées - à qui donnera un nouveau lustre au pèlerinage.

Mais - après le Ministre - faut-il bien les prévenir de la France de la haine exclusive de l'Allemand ? La proposition de M. Ourneau ne vise, en somme, que la condamnation de ceux qui ont voulu la guerre.

M. Ourneau fait observer qu'il s'agit surtout

en dans l'intérêt de l'avenir - d'éviter l'oubli
 car le tempérament français semblait s'être
 accommodé de l'oubli de la guerre de 1870. Il
 existe des coins de notre zone envahie qu'il
 serait sacrilège de reconstruire en raison de l'ensei-
 gnement qu'ils renferment. Une Com^m d'architectes
 d'artistes, peut avoir mission de les choisir.

M. le Ministre d'associ, dans ce but,
 a l'idée d'un pèlerinage scolaire pour que toutes les
 générations aient l'occasion de fixer leurs regards
 sur ces preuves de la barbarie allemande, mais
 de demander encore s'il est bien conforme à la
 morale d'instituer officiellement une haine éternelle
 contre une race d'hommes ?

M. Durieux cite l'exemple de Palatinas
 où les Allemands eux-mêmes ont, par des plaques
 commémoratives, perpétué le souvenir de la guerre de
 Trente Ans pour entretenir la haine contre les Français.
 Non seulement les élèves des écoles, mais des Français
 et étrangers auront à cœur de commémorer
 de visu les horreurs annoncées. La France
 n'en sera que plus honorée.

Une race de proie, depuis dix siècles, assaillie
 notre pays. Si le sentiment qu'on doit garder contre
 elle ne doit pas s'appeler "de la haine", qu'on
 l'appelle du moins "de la méfiance". Ces ruines
 ne seraient-elles pas une sentinelle morale qui
 crierait à nos populations un garde-à-vous perpétuel ?

M. le Ministre est d'avis que les caravanes
 scolaires soient organisées le plus tôt possible avant
 que certains ruines ne soient déjà relevés. Une
 Com^m d'experts en fixera l'itinéraire.

Donc, accord absolu quant à l'objet même de la

proposition. Pour ce qui est de modalités d'application, il semble préférable de laisser aux Recteurs l'initiative du choix des délégués plutôt qu'aux conseils généraux. L' lecture est donnée par le Ministre d'une rectification dans le sens du texte de la proposition.

M. Maurice Ordinaire suggère qu'on pourrait en vue du classement des sites dégradés, faire saisir le Com^o des monuments historiques dont l'intervention serait préconisée.

M. le Ministre répond qu'un service particulier de Beaumont s'est occupé de la question, que le travail est fort avancé et que des crédits ont été déjà demandés. Ainsi le Com^o institué disposera de tous les éléments pour fixer son choix.

M. Ourneau exprime le désir que le groupe de ruines désigné soit d'un ensemble assez important pour inspirer une émotion inoubliable, et suffisamment durable pour constituer une relique des souffrances de la Patrie.

Le Com^o approuve les déclarations de M. le Ministre. M. Charles Chabert émet le vœu que le groupe de ruines soit autant que possible à proximité des moyens de locomotion. Il profite de la présence de M. le Ministre de l'Instruction Publique pour lui demander que les programmes scolaires d'histoire comportent l'étude de faits plus rapprochés de l'actualité.

M. Ourneau constate que la visite aux ruines complétera à merveille l'enseignement de l'école.

Le Président
C. Ourneau

Siéance du Jeudi 27 mars.

Le Ministre de la Reconstitution Industrielle
ayant été appelé devant la Commission de l'Industrie
des Mines, a dessein rend compte de l'état
où se trouvent actuellement certaines usines et
certains puits de mines du fait des dévastations
par les Boches et il expose le désir que le
groupe de Mines, visé par la proposition de M.
Durieux, soit visé en ce qui concerne les
dégâts.

Le Président,
C. Durieux

Siéance de Mardi 1^{er} Avril

M. Lebrun, Ministre de Régions libérées, invité
par la Com^m à donner son avis sur la proposition
examinée, s'est fait représenter par son collaborateur
M. Bluzet. Mais sur le désir de membres
de la Com^m, retenu à la séance publique du
Séjour, l'audition de M. Bluzet est ajournée
au Jeudi 3 Avril.

Le Président,
C. Durieux

Séance du Jeudi 3 Avril.

Audition de M. Bluzac, délégué du Ministère
des Régions Libérées.

12
18